



RAPPORT ANNUEL 2023



Avant-propos



Marie Hélène CHAUTARD

Présidente de l'Adapei 49

Notre **Assemblée générale** est, comme tous les ans, l'occasion de **réunir adhérents et professionnels**, de **faire un point sur l'année écoulée** et de **tracer les grandes orientations pour l'année à venir**. C'est bien sûr aussi pour les adhérents une instance qui leur permet de **s'exprimer par leurs votes sur les différents rapports** statutaires qui leur seront présentés en séance. Auparavant, les adhérents auront pu en prendre connaissance sur le site de l'association, ou le découvriront dans une version papier le jour J, s'ils en ont fait la demande.

Ces rapports montrent combien **notre association continue à évoluer dans des propositions d'accompagnement** qui répondent aux exigences de la transformation de l'offre **tout en veillant à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap**, à s'adapter à leurs besoins, à leurs aspirations, à défendre leurs droits citoyens, à soutenir leurs familles.

Néanmoins, il ne faut pas négliger que le secteur médico-social pâtit d'un **manque de solidarité nationale**. L'Unapei dénonce ces « manquements de l'État » qui contraignent le fonctionnement des associations. Ils se mesurent au **nombre de personnes non accompagnées faute de places, faute de budget à la hauteur des besoins**. Ils se mesurent aussi à la **pénurie de professionnels**, à la crise du recrutement.

Ce sont autant de raisons qui doivent nous inciter à **continuer à militer pour une vraie solidarité** avec les personnes en situation de handicap, avec celles et ceux qui les accompagnent au quotidien, familles, aidants, bénévoles, professionnels. **Sans solidarité, le projet de société inclusive restera un leurre.**

L'Adapei 49 est une association de parents. Rejoignez-la en vous engageant dans ses comités locaux, dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS) de ses établissements, dans ses commissions, ses groupes de réflexions, son conseil d'administration... Vous avez le choix ! **L'Adapei 49 a besoin de vous tous.**

Cordialement,

Rédaction : Présidente, Directeur général, Directeurs de pôle, Directeur Administratif et Financier, Directrice des Ressources Humaines, Responsable qualité, Administrateurs délégués, Représentants des comités locaux, Bénévoles, Membres des commissions.

Impression : rapport imprimé par l'Adapei 49 en 40 exemplaires papier | Mise en ligne sur le site Internet de l'Adapei 49 le 7 juin 2024

Crédits photos : Adapei 49, Unapei, Flaticon, Canva

Xavier RICHARD

Directeur général de l'Adapei 49



En 2023, l'Adapei 49 aura participé pleinement à la vie du département par ses établissements et services, par les dispositifs pilotés seuls ou co-portés, par ses représentations au sein de nombreuses instances.

Notre association est partisane d'une **inclusion sociale, scolaire, professionnelle voulue par les personnes accompagnées et leur famille, et conforme à leurs besoins réels**. Nous restons vigilants quant à une éventuelle inadaptation de l'environnement. Nous avons opéré un **rééquilibrage entre les places en établissement et les files actives de services**. Notre offre d'accueil de jour ou en établissement s'avère des plus pertinentes pour les situations complexes et continuera à s'inscrire dans le panel de solutions à disposition des personnes accompagnées et des familles.

La période de bilan de l'année écoulée est aussi l'occasion des remerciements :

- **Remerciements à l'ensemble des salariés des établissements et services, du siège social**, cadres et non cadres, pour leur engagement dans un contexte complexe caractérisé par l'évolution des organisations et l'évolution des besoins du public accompagné. Nous sommes conscients de la nécessité de moyens supplémentaires et d'optimisation de ceux existants au regard des besoins nouveaux et de la charge de travail qui en résulte. Nous regrettons vivement la non-reconnaissance et le manque de valorisation de nos expertises par les pouvoirs publics. Cet état de fait renforce la désaffection pour les métiers du médico-social et peut impacter la qualité de l'accompagnement et les conditions d'exercice des salariés,
- **Remerciements aux administrateurs et aux directions** pour leur mobilisation et la recherche de synergies propices au développement de l'association,
- Et surtout, **remerciements particuliers aux personnes accompagnées** qui nous poussent à évoluer, à changer notre regard et à penser nos organisations différemment.

Ensemble, nous contribuons à étendre notre offre de services et à rendre notre société plus solidaire.

Sommaire

Avant-propos

page 2

1. Rapport moral et d'activités

page 6

2. Rapport financier et de gestion 2023

page 31

3. Rapport d'orientations 2024

page 39

Lexique

page 43

L'Adapei 49

Créée en 1959, l'**Adapei 49** est une **association à but non lucratif, de parents et d'amis, engagée pour les personnes en situation de handicap mental.**

L'Adapei 49 **milite pour la défense des droits citoyens** des personnes en situation de handicap et **leur inclusion sociale.** Elle **soutient leurs familles et leurs proches.**

L'Adapei 49 est **affiliée** au niveau national à **l'Unapei** dont elle partage les valeurs et les combats.

2 Domaines d'intervention

1 ► Fonction associative

Défendre les droits des personnes en situation de handicap mental et soutenir les familles et les proches.

2 ► Fonction gestionnaire

Développer l'offre de services médico-sociaux adaptée aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap mental.

Nos missions



ACCOMPAGNER

les personnes handicapées tout au long de leur vie et soutenir leurs familles



DÉFENDRE

leurs droits à l'éducation, au travail, à la formation, à l'habitat, à la vie sociale, à une vie autonome...



MILITER

pour une société inclusive, solidaire et respectueuse des différences

Nos valeurs

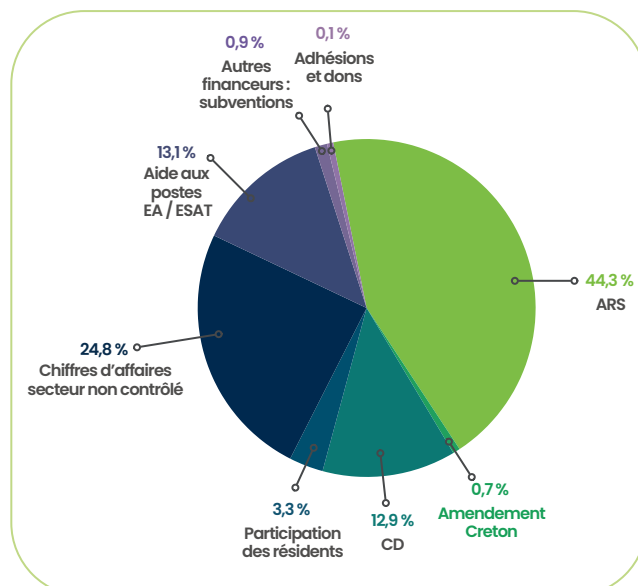
L'Adapei 49 se revendique comme une association **militante et gestionnaire** dans le champ du handicap. Elle est particulièrement attentive au respect des valeurs suivantes : **défense des droits, solidarité et engagement, respect et valorisation des capacités de la personne en situation de handicap, qualité de son accompagnement.**

Nos ressources

Plusieurs **organismes autorisent et / ou financent** les établissements, services et dispositifs ou une partie de leur activité :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire,
- Les Conseils Départementaux (CD) 49 et hors 49,
- Les Directions Régionales de l'Économie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS),
- D'autres financeurs publics ou assimilés : le conseil régional, l'Agefiph, la CAF...

Les **activités de production et de commercialisation de nos établissements et services** (ESAT, EA, Adapei Formation, Esca'l) participent également au financement de l'association, ainsi que les adhésions ou les dons reçus.



Nos chiffres clés

1400



ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Accompagnés par

920

Professionnels
investis et formés

46

Établissements,
services et dispositifs

Soutenus par

450

Familles
adhérentes

80

Bénévoles
engagés

5

Comités
locaux

L'association crée et gère des établissements, services et dispositifs sur l'ensemble du **Maine-et-Loire** pour proposer des parcours de vie adaptés et favoriser l'inclusion. Elle **accompagne les personnes en situation de handicap de la petite enfance à l'âge adulte**, en fonction de leurs projets et de leurs besoins. Les établissements, services et dispositifs sont organisés en **6 domaines d'activités** :

- **pôle ISAS** : centré sur l'accompagnement éducatif, les apprentissages scolaires et pré-professionnels et les besoins en santé.
- **pôle HAS** : centré sur l'habitat, l'accompagnement à la vie quotidienne, le soin et les activités de vie sociale.
- **pôle ESAT** : centré sur le travail comme outil de développement de compétences et d'implication dans la vie sociale.
- **pôle EA** : centré sur l'emploi, l'accès à un métier et à un parcours professionnel évolutif.
- **pôle FAP** : centré sur l'orientation professionnelle, l'élaboration d'un projet professionnel, la formation et la préparation à l'emploi.
- **pôle Sports, Loisirs et Vacances adaptés** : centré sur l'accès à des temps de détente et de développement personnel ; et le **PARH 49**.

Notre périmètre d'intervention





1. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS

1.1. LA VIE ASSOCIATIVE

A) Les comités locaux

Ils assurent la **vie associative sur chacun des territoires**. Chaque comité, animé par un représentant, membre du conseil d'administration de l'Adapei 49, réunit des adhérents et peut occasionnellement inviter des parents non adhérents de l'association.

Le comité local angevin

Le comité local angevin s'est réuni 6 fois en 2023. **Paul Charlery est devenu le nouveau représentant du comité**, suite au départ d'Anne Jeanneau.

L'ESAT du Louroux-Béconnais - L'Argerie a rejoint le comité angevin.

Afin de mieux répartir et optimiser l'organisation des deux actions phares annuelles, 2 groupes de bénévoles ont été formés : l'un pour le pilotage de la soirée dansante et l'autre pour l'Opération brioches.

Paul et Martine Charlery ont **créé un groupe de paroles** pour se rencontrer et échanger entre parents intéressés. Composé de 9 participants, ce groupe fonctionne depuis septembre 2023.



Soirée dansante, le 11 mars 2023 - Trélazé

Cette soirée, organisée sur le thème de la montagne, a accueilli 209 participants.

Les bénéfices de la soirée s'élèvent à 728 €, notamment grâce à la tombola proposée lors de la soirée.

Vente de brioches 2023 - Angers et ses alentours

Les bénévoles ont participé à l'Opération brioches en octobre.

Des parents bénévoles de l'ESAT du Louroux-Béconnais - L'Argerie ainsi que de l'ESAT de la Pommeraye - Loire Mauges ont tenu un nouveau point de vente de brioches au Louroux-Béconnais.



Marché de Noël 2023

En décembre, des membres du comité ont tenu un stand au marché de Noël des Résidences Domytis, à leur invitation. Un contact qui a été très positif et une expérience qui mérite d'être renouvelée.

Zoom sur...

Les **bénéfices des actions du comité ont vocation à être reversés** pour aider à l'organisation d'événements ou contribuer à des achats (jeux, équipements spécifiques...) **au profit des personnes accompagnées par l'association**.

Le comité a alloué :

- une **aide de 1 000 € pour le championnat de France de Para-Futsal** organisé par Esca'1 à Angers.
- une **participation de 100 € pour chaque nouveau retraité**. Quelques ouvriers d'EA et des travailleurs d'ESAT ont ainsi pu en bénéficier.



Le comité local baugeois

Le comité a organisé diverses opérations pour financer des jeux et la sortie de fin d'année de l'IME Champfleury :

- Le **pique-nique** entre professionnels, parents et fratrines, suivi **d'un après-midi jeux**,
- La **photo** de classe,
- L'**Opération brioches**,
- La **rencontre avec les anciens élèves** autour d'une galette des rois,
- La **vente** de gâteaux de la marque « Bijou »,
- La vente de jus de pommes,
- La vente de saucissons...

Le comité local prépare activement la **prochaine fête de l'école le 6 juillet**.



Le comité local choletais

Le comité a reconduit ses **actions auprès du grand public** :

- L'**Opération brioches**,
- Le **catalogue de Noël**.

Et ses **actions auprès des familles** d'enfants, de jeunes et d'adolescents :

- Des rendez-vous « **Accueil des nouvelles familles** » sur le DISC,
- 2 soirées « **Apéro des Parents** » sur les thèmes « Autodétermination » et « Droits et démarches auprès de la MDA »,
- 2 matinées « **Café des Parents** » où les parents ont échangé sur « Le handicap et l'équilibre de la famille » et « L'avenir de nos enfants ».

En septembre, le comité a représenté l'Adapei 49 au **Forum des associations** organisé par la ville de Cholet.

Le groupe a évolué : **3 nouveaux bénévoles** sont arrivés et Jean-Marie Pineau, après plus de 30 ans de bénévolat, a quitté le comité. Le comité le remercie vivement pour sa gentillesse et son dévouement.



Le comité local segréen

Le comité a accueilli de **nouveaux membres**.

Il a participé à :

- L'**Opération brioches 2023** avec des jeunes de l'IME Clairval,
- Aux **marchés de Noël**, où des stands ont été tenus pour exposer les productions des adolescents et jeunes adultes de la SIPFP.

Le comité local segréen a organisé :

- Le partage d'une **galette des rois**,
- Des **photos** individuelles et de groupe avec une photographe professionnelle,
- Un **loto** en partenariat avec le collège Val d'Oudon.

Le comité a le **projet d'organiser une journée des familles** pour l'IME Clairval et le SESSAD.



Le comité local saumurois

L'année 2023 a été riche en événements et en réalisations pour le comité local saumurois. En janvier, l'année a commencé avec la traditionnelle **galette des rois**, réunissant 74 personnes, en présence de Mme Lelièvre, première adjointe à la Mairie de Saumur en charge du handicap. Le comité local a aussi **présenté les réalisations de 2022 et les orientations pour 2023**.

Puis, tout au long de l'année, il y a eu :

- Le **loto annuel** : un moment festif apprécié de tous, qui permet de faire connaître l'association,
- L'**après-midi dansant** : animé par un membre du comité, pour se divertir et partager un bon moment,
- Une **nouvelle pièce** « Panique au ministère » avec le Théâtre Populaire Pictave. Cette année, deux des acteurs de la troupe étaient des personnes en situation de handicap mental,
- L'**Opération brioches** : vente de brioches en boulangerie effectuée par les jeunes de l'IME Chantemerle, encadrés par deux parents bénévoles et des professionnels. Un événement riche en apprentissage et en solidarité,
- La **participation aux Assises du Handicap** : organisées par la ville de Saumur, pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap mental,

La **troupe de théâtre « Les Loups en scène »** de l'association culturelle de Louresse-Rochemenier, a choisi de mettre à l'honneur l'Adapei 49 et a **reversé au comité local l'intégralité de la recette de l'une de ses représentations**.

En décembre 2023, le comité local a apporté « **un coup de pouce** » au **Père Noël** pour offrir des cadeaux aux personnes accompagnées. Il a également **financé l'orchestre** de la fête des familles du foyer La Maison des Pins.



Le comité local tient à **remercier l'ensemble de ses bénévoles, donateurs et partenaires pour leur soutien précieux**.

Recherche bénévoles !

Devenez bénévole au sein de notre association. Vous pourrez vous investir dans :

- un comité local,
- un établissement ou un service,
- une commission,
- ou au conseil d'administration !

Pour plus d'informations : contact@adapei49.asso.fr

B) Les commissions transversales



La commission brioches



Les **ventes de brioches permettent de créer du lien** entre les personnes accompagnées, les familles, les bénévoles, les professionnels et le grand public. Elles permettent **d'échanger ou sensibiliser sur le handicap** et de **transmettre les valeurs de l'Adapei 49**.

L'année 2023 a été marquée par :

- Des ventes publiques dans les centres commerciaux, marchés, boulangeries... organisées par les comités locaux,
- De nombreuses ventes dans les établissements et services ainsi que dans des entreprises extérieures,
- Une récompense offerte aux meilleurs vendeurs.

Bilan



5 812 brioches

vendues au profit de l'Adapei 49



19 055 €

de bénéfices en 2023

Cette action permet à chaque comité local de contribuer au financement des projets d'établissements ou de services en faveur des personnes en situation de handicap mental accompagnées par l'association, ou d'organiser des actions associatives pour les familles (journée des familles...).

Nous remercions pour leur engagement et leur implication l'ensemble de nos vendeurs / bénévoles et acheteurs de brioches, nos partenaires-boulangers, ainsi que les services administratifs du siège social et des établissements ou services.

À vos agendas pour 2024 : la prochaine Opération brioches aura lieu du **14 au 20 octobre 2024**.

La commission communication

Elle se réunit toutes les 6 semaines pour évoquer **les projets de communication et les événements** des établissements, services, dispositifs et de l'association. Plusieurs projets ont été mis en place :

- **L'édition du magazine** Regards Croisés en juin 2023
- La **création de supports de communication** : les enrouleurs et oriflammes, la communication autour de la participation aux Mondiaux de Berlin 2023, du championnat de France de Para-Futsal adapté, la création d'un livret d'accueil pour les enfants aux besoins spécifiques...
- La **communication accessible** : la brochure de présentation du SAMSAH en FALC, le site Internet du pôle Formation et Accompagnement Professionnel en français simplifié...
- Le développement des **réseaux sociaux** : Facebook et LinkedIn

- **Les reportages lors d'événements** : portes ouvertes d'établissements, forums, inaugurations...

- Une **campagne photos** avec l'Unapei : des familles et professionnels de l'IME La Rivière à Cholet et du Service d'Accueil de Jour Externalisé (SAJE) à Angers ont été photographiés

- La mise en place des **campagnes de communication** de l'Unapei...



C) Les actions inter-associatives

La commission santé



La **commission santé** est composée de professionnels et de parents de quatre associations affiliées à l'Unapei (Kypseli, Adapei 49, APAHRC et HandiCap'Anjou). Son objectif est de **faciliter l'accès à la santé par la prévention et les soins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées**. La commission se réunit tous les trois mois.

En 2023, elle a réalisé **plusieurs actions** :

- **Participation à la création d'un fichier patient en situation de handicap complexe destiné aux médecins du SAMU** pour assurer une prise en charge optimale en cas d'urgence,
- **Participation au groupe de travail du CHU d'Angers** dans le projet convergence,
- **Conférences d'informations sur le handicap** auprès des soignants de la Clinique de l'Anjou,
- **Webinaire de présentation de la commission aux familles et professionnels** en avril,
- **Présentation du handicap mental devant les 60 étudiants en médecine** de la session annuelle du certificat optionnel sur le handicap de la faculté de médecine d'Angers,
- **Témoignages** auprès des correspondants handicap du groupement territorial hospitalier,
- **Recherche de nouvelles familles et de professionnels pour accueillir les étudiants** qui doivent partager une journée avec une personne en situation de handicap pour découvrir sa vie quotidienne,
- **Participation à l'élaboration des fiches SantéBD** avec Coactis Santé.

La représentation de l'Adapei 49 au sein de l'UDAF 49



L'**UDAF de Maine et Loire** est une institution engagée depuis 1945 pour **porter la voix des familles et défendre leurs intérêts**.

Ses 4 principales missions sont :

- Porte-parole des familles,
- Expert de leurs réalités de vie,
- Services aux familles et aux personnes vulnérables,
- animateur associatif.



Les objectifs concrétisés en 2023 :

- **Mise en œuvre et continuité des services** à destination d'un public fragilisé avec les différents partenaires :
 - La **plateforme de répit et d'accompagnement des aidants de personnes handicapées**,
 - La **Communauté 360**, numéro d'appui aux personnes en situation de handicap et leurs aidants,
 - **J'nova**, suivi personnalisé à destination des jeunes ruraux de 16 à 25 ans,
- **Soutien à la parentalité**,
- Poursuite des **ateliers à usage responsable du numérique** (écoles, collèges, associations...),
- Meilleure connaissance de l'**association « Habitat et Humanisme »** pour le logement et l'insertion des personnes en difficulté.

L'Adapei 49 est représentée au conseil d'administration de l'UDAF 49 par Marie-Loïc Mingot, bénévole.

D) L'Aide aux Projets Vacances (APV)



En 2023, les travailleurs d'ESAT qui ont adhéré aux chèques vacances de l'ANCV ont épargné 150 €. Après une bonification opérée par leur ESAT, ils ont reçu un carnet de chèques vacances ANCV d'une valeur de 200 €. Ainsi, les **ESAT ont versé un total de 7600 € de bonification pour l'épargne de 152 travailleurs.**

Malgré d'importants retards dans les traitements des dossiers et avec plusieurs commissions d'attribution reportées en raison de nombreux dysfonctionnements sur la nouvelle plateforme de saisies en ligne de l'ANCV, **l'ensemble des APV demandées ont pu être attribuées.**

Ainsi, les commissions CCAH / ANCV spécifiques pour les travailleurs en ESAT ont attribué une **aide supplémentaire globale de 12 750 € pour 53 travailleurs** ayant déposé une demande d'APV pour leurs vacances d'été.

Pour les autres personnes accompagnées (hors travailleurs d'ESAT), ce sont les commissions Unapei / ANCV qui ont aidé **40 départs en vacances** pour un **montant global de 11 050 €.**



Un changement important en 2024 : À l'ouverture de la nouvelle campagne, devant l'absence de réponse du CCAH qui assure le service APV pour les travailleurs en ESAT et afin de leur garantir, cette année encore, l'accès aux APV, il a été décidé en urgence que l'Unapei reprendrait à sa seule charge les dossiers des travailleurs pour les présenter lors de ses propres commissions d'attribution. Cependant, les règles d'éligibilité et les montants possiblement attribués sont sensiblement différents. **Les travailleurs en ESAT n'ont plus l'obligation d'épargner pour leur demande d'APV.**

De plus, la campagne APV 2024 a imposé une **nouvelle configuration des dossiers à renseigner** ; ce qui a pu déranger les habitudes de certaines familles ou aidants. Elle a également occasionné à l'Adapei 49 un surcroît de travail pour **réorganiser les procédures préparatoires aux commissions d'attribution.**

Malgré tous ces aléas, l'Adapei 49 s'est mobilisée pour maintenir ce service d'APV le plus largement possible pour les familles adhérentes. Ce travail conséquent est l'une des missions de **Cécile Bessard, assistante administrative au siège social.** Afin d'alléger sa charge de travail, nous remercions les familles de bien vouloir **déposer leur dossier dûment complété de toutes les pièces justificatives demandées.**



Pour rappel, peu d'associations proposent cette aide.

1.2. LE FONCTIONNEMENT DES PÔLES D'ACTIVITÉS

A) Pôle Inclusion Scolaire, Accompagnement et Soins (ISAS)

Le Pôle ISAS accompagne plus de 650 enfants et adolescents. Ils présentent des situations de handicap variées, majoritairement en lien avec : une déficience intellectuelle, des troubles du neurodéveloppement, des troubles psychiques, des handicaps associés dont des handicaps rares. Le pôle engage une **dynamique inclusive, progressive, adaptée aux possibilités de chacun**. Il permet aussi l'accueil sur les lieux ressource en fonction des besoins.

650 jeunes accompagnés
(de 2 à 20 ans)

374 professionnels

18 établissements, services
et dispositifs



IME La Rivière à Cholet

Le pôle ISAS a vécu en 2023 un **changement de direction de pôle** : Madame Girard Sandra a remplacé Monsieur Carion Cédric. L'appropriation des différents dossiers et la continuité des projets déjà en cours ont été facilités par une équipe de direction porteuse de sens, de valeurs et de dynamisme.

L'évolution de l'offre accélère les processus d'inclusion et d'autodétermination des personnes accompagnées. Le passage d'une logique de places à une logique de parcours, requestionne de fait les modes d'accompagnement classiques des publics en situation de handicap.

Nous débutons la transformation de nos établissements et services déjà engagés dans **une logique de dispositif**. Elle permet de la souplesse dans les modalités d'accompagnement en fonction des besoins. L'enjeu est aussi de réaliser une meilleure intégration dans les structures ordinaires (activités ludiques, scolaires...).

Acteur mobilisé dans l'évolution de l'offre médico-sociale, **le pôle ISAS déploie sa stratégie autour de la continuité d'accompagnement des publics accueillis**. Les professionnels sont impliqués dans divers domaines :

- L'accroissement du potentiel, des capacités et des compétences des personnes accompagnées au sein des Instituts Médico-Éducatifs (IME),
- La guidance parentale à domicile par le biais des services,
- Le développement des habiletés sociales,
- L'accompagnement des équipes pédagogiques de l'Éducation nationale via les EMAS,
- Le parcours scolaire des enfants en situation d'échec via le Dispositif d'Appui à la Scolarisation des Elèves (DASE),
- L'appui et l'expertise du champ du handicap à destination des assistants familiaux et en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) via l'Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux (EAAF),
- La mise en place de prestations et de coordination de parcours des situations complexes via le PCPE,
- L'accompagnement précoce et individualisé des capacités d'apprentissage et d'intégration en milieu scolaire via les Unités d'Enseignement en Maternelle ou Élémentaires Autisme (UEMA, UEEA).

Faits marquants 2023



Sur le territoire angevin : Ouverture d'une ULIS lycée médico-sociale. Ce projet d'accompagnement des jeunes au sein du lycée professionnel Paul Emile Victor a été mis en œuvre en septembre, par le dispositif IME Europe, dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale.

Augmentation de la file active du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) pour des situations complexes de 20 à 30 places. Il s'agit d'accompagner des personnes sans solution.



Sur le territoire choletais : Pour préparer le passage en dispositif, **2 postes de coordinateurs de parcours ont été créés** ainsi qu'un **poste d'infirmière coordinatrice** à 80% permettant de soutenir et coordonner le parcours de soins des personnes accueillies.

Le projet de mise en œuvre du dispositif choletais mobilise et concentre les énergies nécessaires à l'accompagnement de tous les acteurs. L'animation, la gestion, l'organisation, le développement, la mobilisation, la création sont autant de mots qui animent ce territoire au quotidien.



Sur le territoire baugeois :

Recrutement d'un pédopsychiatre dans un contexte de forte tension de médecin.



Sur le territoire saumurois :

Mise en place du **programme « Habituation aux soins »** par l'infirmière.



Sur le territoire segréen :

Ouverture d'une classe externalisée au collège Georges Gironde.



La commission Enfance s'est réunie une fois en novembre, sur le **thème de la Vie Affective Intime et Sexuelle (VAIS)**. Madame Legardinier, une intervenante spécialisée sur la thématique, a animé la rencontre qui a réuni une dizaine de professionnels et une quinzaine de parents. Les échanges ont été très constructifs et appréciés.

B) Pôle Habitat, Accompagnement et Soins (HAS)

Le pôle HAS accompagne les personnes adultes dans leur parcours habitat, d'un établissement médico-social au domicile classique. Le pôle développe son action autour d'une approche globale des besoins de la personne et des principes inscrits dans la **notion du pouvoir d'agir** des personnes en situation de handicap.

390 adultes accompagnés
(à partir de 18 ans)

182 professionnels

11 établissements et services

2 habitats inclusifs



SAJE à Angers

2023 aura été une année marquée par des **changements de professionnels** au sein du pôle HAS : direction du territoire choletais, cheffe de service au SAMSAH et SAJE ainsi que par des départs et arrivées de collègues au sein des différents services et établissements du pôle. Nous devons probablement nous habituer à ces mouvements qui correspondent à l'évolution du monde du travail.

Ces changements, même s'ils génèrent parfois des inquiétudes, des incertitudes, peuvent également être considérés comme positifs. En effet, ce sont des **regards nouveaux** qui favorisent la remise en question, qui nous poussent à redéfinir le sens de nos missions, qui viennent pointer nos atouts... Toutefois, les difficultés de recrutements, plus ou moins marquées selon les territoires et les métiers, peuvent rendre plus difficile le vécu de ces changements par certaines équipes et leur accompagnement n'en demeure pas moins important.

Faits marquants 2023

Présentés au conseil d'administration depuis décembre 2023, **les projets d'établissements ont été finalisés.**



Une démarche de régulation auprès de l'équipe de la Maison des Pins : L'enjeu majeur ? Un travail de réflexion pour l'ensemble des salariés sur l'appréhension et l'intégration des orientations des politiques publiques à visée inclusive au regard de la réalité de la Maison des Pins. Comment ? En abordant le pouvoir d'agir des professionnels pour développer celui des personnes accompagnées.



Une année de développement du SAJE à Angers : À la suite des portes ouvertes en octobre 2022, plusieurs sollicitations ont abouti à de nouveaux accueils avec une très forte progression depuis juin 2023. C'est un service qui est aujourd'hui reconnu par les partenaires (dont la MDA) pour sa très grande agilité qui permet ainsi de tendre vers des modalités d'accueil et d'accompagnement adaptées aux besoins singuliers.



Exposition photos « Foule santé mentale » : Ce projet mené par le SAMSAH a permis à quelques personnes, accompagnées par un photographe professionnel, d'explorer leur environnement et également de s'exprimer sur leur propre vécu. 30 photographies ont été exposées à la bibliothèque de lettres de l'Université Catholique de l'Ouest. L'exposition s'inscrivait dans les actions de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), qui vise à sensibiliser et déstigmatiser les personnes confrontées aux troubles psychiatriques. Elle a rencontré un franc succès.



Inauguration de l'espace activités aux Résidences : Après plusieurs mois de travaux, l'espace d'activités du rez-de-chaussée a été inauguré le 17 novembre 2023 en présence du Maire de Cholet, de la Présidence de Sèvre Loire Habitat et de l'Adapei 49. Ces travaux de modernisation permettent aux personnes accompagnées de bénéficier d'espaces fonctionnels et chaleureux favorisant le vivre-ensemble. Les professionnels ont vu leurs espaces (des bureaux, salle de réunion) gagner en confort et fonctionnalité.



À la Maison de Belle-Beille « Et s'il était possible de mieux se comprendre... » : Cette journée a réuni les personnes accompagnées, leur entourage et les professionnels autour des questions d'autodétermination et d'autonomie. Elle a permis de partager notre langage, nos questionnements dans la collaboration avec les familles au service des personnes accueillies et de leur accompagnement.

Dynamique de diversification de l'offre d'habitat : Le pôle HAS a poursuivi le développement de l'Habitat Inclusif. Cette thématique a fait l'objet d'un temps fort « Habiter chez soi, autrement » à l'occasion de la précédente Assemblée générale de l'association.



L'année 2023 a été consacrée à la préparation de l'**ouverture des Résidences des Jardins Verts à Saumur**. Avec le soutien d'une animatrice-coordinatrice, **9 personnes ont emménagé dans leur propre logement** le 15 mars 2024. **L'Habitat Inclusif Les Pléiades s'est développé** pour atteindre les 10 logements avec un espace partagé comme cela était prévu dans le projet initial.

À la suite de l'appel à candidature pour l'aide à la vie partagée en Habitat Inclusif, l'Adapei 49 a obtenu une réponse positive pour le **projet Général Foy**. Situé à Angers, ce projet permettra à **14 personnes d'accéder à un logement avec le soutien d'une coordinatrice-animatrice**, à la fin 2026.

Dans le cadre du **schéma départemental « autonomie » 2023 - 2027**, le département du Maine-et-Loire, associé à l'ARS des Pays de la Loire, a publié un appel à candidature **portant sur l'évolution et la transformation de l'offre**. Les équipes de direction du pôle HAS, avec l'implication des coordinateurs de parcours et de la direction financière, ont œuvré une grande partie de l'année 2023 pour répondre aux enjeux de ces appels à candidature avec 7 dossiers transmis.



La **commission Habitat** s'est réunie 2 fois en 2023. Au-delà des points d'avancement sur les différents projets d'habitats, ces réunions ont permis d'**échanger sur les réponses proposées à l'appel à candidature du département du Maine-et-Loire et de l'ARS sur l'évolution de l'offre**. La participation de personnes accompagnées aux commissions habitat reste à l'heure actuelle encore trop à la marge, le format (horaire, distanciel) est peut-être à repenser.

C) Pôle Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)

Le pôle ESAT a pour mission d'accompagner les travailleurs en situation de handicap dans leur parcours de vie. Les ESAT sont donc des lieux d'apprentissages et d'expérimentations. Le pôle a pour vocation de favoriser l'insertion des travailleurs en milieu ordinaire pour ceux qui le souhaitent. Un programme individualisé permet d'identifier les compétences et le potentiel de chaque travailleur en soutenant et valorisant ses évolutions.

360 travailleurs handicapés
(de 20 à 64 ans)

71 professionnels

7 filières métiers

6 ESAT



ESAT de Cholet - Filière Services, prestations industrielles et logistique

La transformation des ESAT

Après la publication du décret lié à la transformation des ESAT, le 13 décembre 2022, la loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 vient concrétiser quelques mesures. Ainsi, en plus des engagements déjà activés par le décret initial, cette dernière confirme quelques évolutions telles que :

- **Modification de notre acronyme** en passant officiellement d'Établissement et Service d'Aide par le Travail à Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail,
- **Mise en œuvre d'une mutuelle obligatoire** pour les travailleurs à compter de juillet 2024.

La création de France Travail va s'immiscer progressivement dans l'environnement des ESAT dans la perspective notamment de mieux distinguer les profils des personnes susceptibles de s'inscrire dans le milieu ordinaire de travail. Quoi qu'il en soit, les effets du plan de transformation du secteur ne se matérialisent encore que partiellement.

La communication

Les évolutions constantes et importantes des ESAT nécessitent une communication aiguisée en direction de nos partenaires. Ainsi, **chaque année, trois ESAT ouvriront leurs portes aux professionnels, aux partenaires et au grand public.** Ce fut le cas en 2023 pour les ESAT du pôle (mis à part Saumur sur lequel il y avait des travaux).

Par ailleurs, notre **marque esatco Anjou** repose sur une approche filière avec la **mise en avant des métiers pratiqués au sein du pôle** :

- Espaces verts,
- Blanchisserie industrielle - Textile,
- Couture industrielle,
- Menuiserie - Bois,
- Services, prestations industrielles et logistique,
- Nettoyage et entretien des bâtiments,
- Mécanique générale.



Les perspectives

Malgré une année 2023 terne sur le plan de l'activité professionnelle et remplie d'incertitudes concernant notre devenir, il demeure fondamental de ne pas subir les événements. Nous devons faire preuve d'anticipation. C'est dans ce cadre que la commission ESAT a conduit ses travaux. Après l'appropriation des évolutions réglementaires et l'identification des enjeux, il a été décidé de conduire des travaux prévisionnels pour imaginer et définir les contours de l'ESAT du futur. **Un groupe de réflexion a été constitué réunissant bénévoles et professionnels.** Cette réflexion mobilisera prochainement l'ensemble des acteurs. Nous devons réinterroger l'accompagnement en ESAT au regard des données suivantes :

- L'évolution des profils des futurs travailleurs orientés vers le travail protégé,
- Une organisation qui sera nécessairement plus agile avec davantage de pluridisciplinarité,
- Un modèle économique ambitieux qui devra réduire sa dépendance en matière de sous-traitance et se montrer plus autonome,
- Un cadre législatif et juridique qui ne cesse de rapprocher le statut du travailleur d'ESAT de celui d'un salarié de droit commun.

Il est important de se montrer ambitieux et créatifs. Ce travail de réflexion sera mis au profit de **l'écriture du futur projet de pôle.**

À noter que nous avons **réuni une commission avec deux représentants des travailleurs du pôle pour traiter des sujets qu'ils ont proposés.** Ces sujets avaient préalablement été préparés lors d'une réunion de représentants de chaque ESAT avec l'appui de professionnels.

Faits marquants 2023



**Forum
esatco Anjou**



**Inauguration à
l'ESAT d'Avrillé**



**Inauguration à
l'ESAT de Cholet**



Duodays



**Portes ouvertes de l'ESAT
du Louroux- Béconnais
L'Argerie**



**Portes ouvertes de
l'ESAT La Pommeraye
Loire Mauges**



La **commission ESAT** s'est réunie une fois en 2023. Elle a **amorcé un état des lieux** afin de mieux appréhender la situation actuelle au regard des orientations du plan de transformation. L'ambition est d'**anticiper** de sorte à **adapter notre modèle aux évolutions futures.**

D) Pôle Entreprises Adaptées (EA)

Les **Entreprises Adaptées du pôle** permettent à des **personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités**, et pour qui, l'environnement économique rend difficile l'accès au marché du travail.

Elles les **accompagnent dans leur projet social et professionnel** et peuvent être une **passerelle vers d'autres employeurs** du secteur privé et public.

295 emplois salariés

235 salariés en situation de handicap (entre 20 et 60 ans et +)

60 professionnels

4 Entreprises Adaptées (EA)



EA Cholet - secteur Tampographie

Sur le plan économique

L'année 2023 a connu :

- Une **légère évolution du chiffre d'affaires** pour la globalité du pôle EA (+ 2,4 % : + 257 000 €). Une évolution qui ralentit par rapport aux années précédentes et avec des disparités suivant les secteurs d'activités.
- Des **baisses de charge de travail**, particulièrement sur le 2ème semestre, sur quelques activités industrielles (bois -13 %, préparation de commandes - 18 %). Ces baisses sont liées à un contexte économique national tendu (bâtiment, consommation et pouvoir d'achat, projets reportés...).

- À l'inverse, les **activités de service du pôle EA ont une évolution importante** (espaces verts + 10 %, blanchisserie + 11 %, cuisine + 8 %...). Le poids des activités de services (+ 60 %) sera supérieur cette année au poids des activités industrielles (40 %), donnant ainsi au pôle EA **un équilibre et des perspectives plus sereines**, au vu du contexte annoncé en 2024.
- Repris il y a maintenant 3 ans, l'**EA Verrières-en-Anjou continue sa progression** avec une très belle évolution cette année (+ 10 %).

Sur le plan de la communication

- Une image renforcée depuis la mise en place de la **marque commerciale Odéa**, porteuse de sens auprès des salariés, clients, partenaires...,
- Un travail important mené sur le développement de notre visibilité via les réseaux sociaux,
- De **nouveaux réseaux** ouverts avec la participation à des salons commerciaux et ressources humaines (Forum pour l'emploi, visites...).



Sur le plan des ressources humaines

- **Renforcement du service commercial et développement marketing**, par l'embauche d'une téléprospectrice et d'un commercial, pour nous préparer à développer de nouveaux clients pour 2024.
- **Structuration et renforcement de nos équipes techniques d'encadrement**, par le recrutement de chefs d'équipe sur les activités en forte croissance (espaces verts, blanchisserie...).
- **Renforcement du service Ressources Humaines et Accompagnement** par l'intégration d'une chargée d'accompagnement socio-professionnel sur le territoire angevin, en lien avec nos missions et expérimentations d'EA (accueil / évaluation de stagiaires, recrutement des salariés en situation de handicap, écoute, conseil et accompagnement aux besoins des salariés en situation de handicap, lien avec les réseaux, les familles, la MDA...).
- Quelques chiffres : sur le pôle, **66 stagiaires ont été accueillis**, dont 12 provenant des IME, 6 provenant des ESAT. **19 CDI de salariés en situation de handicap ont aussi été concrétisés**.
- Avec le Service Insertion du pôle FAP, un travail est engagé pour **travailler le projet professionnel vers le milieu ordinaire**, pour des salariés qui en émettent le souhait.
- Enfin, 2023 aura été l'année de la **mise en place de la nouvelle Convention Unique de la Métallurgie** (application au 01 / 01 / 2024), nécessitant un important travail de rédaction des différentes fiches métiers du pôle EA, leur classification et leur cotation sur la nouvelle grille conventionnelle. Un important dispositif de communication a été mis en place pour informer tous les salariés sur leur nouvelle cotation, explications sur les fiches de paie et informations annexes prévues par cette nouvelle convention.

Faits marquants 2023



Salon Atlantica
à Niort



Salon de l'emploi
à Cholet



Signature de la nouvelle
Convention Unique de la
Métallurgie



La **commission EA** : L'année 2023 s'est soldée par **plusieurs réunions d'échanges** entre le directeur de pôle et l'administrateur délégué. Par ailleurs, cette commission **recherche** à étoffer le groupe par l'accueil de **toute nouvelle personne intéressée par la participation** aux réflexions d'accompagnement des travailleurs. L'ensemble des projets évoqués permet de nous assurer de la bonne adéquation entre les attentes des travailleurs, des salariés et des pouvoirs publics, et dans le cadre de notre projet associatif.



Le pôle FAP trouve des solutions d'insertion et d'inclusion dans le milieu professionnel. Les professionnels du pôle accompagnent et se mobilisent pour les personnes avec ou sans handicap, des plus jeunes aux plus éloignés de l'emploi.

Le pôle intensifie sa démarche inclusive auprès des bénéficiaires et des entreprises. Il a pour ambition d'apporter des réponses, du soutien et des diagnostics aux chefs d'entreprise et à leurs équipes dans l'insertion de ces nouveaux salariés.

2400 stagiaires accueillis

1900 adultes en situation de handicap formés

3 établissements, services et dispositifs

39 professionnels



Les professionnels du pôle FAP

Le pôle FAP regroupe trois établissements, services et dispositifs : Adapei Formation, le service Apic's et les Dispositifs Transitions qui portent la plateforme Emploi Accompagné et le Service Insertion. Cette structuration permet aux équipes de travailler ensemble autour d'un projet commun : **l'insertion professionnelle par le biais de formations, d'accompagnements et d'inclusions en entreprise par une proximité de chaque instant** permettant d'éviter les ruptures de parcours. Cela permet à chaque bénéficiaire de retrouver une cohérence dans chaque dispositif et service. Cela facilite et rassure dans les phases de changement, de transformation et de transition.

Faits marquants 2023

Adapei Formation



Sur l'année 2023, l'Adapei Formation a accompagné et formé près de 2 400 travailleurs d'ESAT et d'EA stagiaires, bénéficiaires et demandeurs d'emploi dont plus de 1 900 en situation de handicap. Des moments forts :

- La mise en œuvre du **nouveau marché régional « Prépa Clés Avenir »** avec l'élargissement du groupement de trois à sept organismes de formation pour 4 ans,
- La réponse et l'**obtention du marché des Prestations d'Appuis Spécifiques des troubles du neurodéveloppement** de l'Agefiph en groupement avec les 5 Adapei des Pays de La Loire et porté par VYV3 pour 4 ans,
- L'**audit de contrôle Qualiopi** obtenu haut la main,
- La signature d'une **convention de « partenariat formation »** avec l'Adapei 44.



Service Apic's



L'année 2023 est une année d'optimisation car nous avons **accompagné 38 bénéficiaires** dans les différents lieux d'Apic's : sur les plateaux techniques et aussi dans les ESAT de rattachement à Trélazé, Cholet, la Pommeraye et Avrillé.



- La **stabilisation des équipes de professionnels** a permis une réponse de qualité pour chaque site. En ce sens, tous (professionnels et bénéficiaires) ont été impliqués dans la **préparation de l'évaluation de la qualité** dans la création d'outils permettant l'appropriation de thématiques telles que l'autodétermination, la prévention de la maltraitance, les gestions des risques, l'insertion, selon leur point de vue. Là encore, c'est une fierté pour eux d'être partie prenante au déroulement de ces moments forts du service.



- La **création du premier groupe de parole institutionnel**, avec l'élection de deux délégués, un pour chaque territoire (Cholet et Angers). Ce premier temps a été l'occasion de demander l'implantation d'une **zone d'éco-pâturage sur le site d'Avrillé**. Ce projet est à ce jour abouti.

Dispositifs Transitions



Service Insertion



Il vise à accompagner des travailleuses et des travailleurs d'ESAT et d'EA souhaitant se diriger vers un emploi en milieu ordinaire de travail. En lien avec la réforme des ESAT, **17 accompagnements sont actuellement réalisés par un job coach**. Des périodes de mise à disposition jusqu'à une inclusion en CDI, l'accompagnement est réalisé afin de prévenir la rupture de parcours. Dès que possible, une immersion au sein d'une entreprise est mise en place, prenant en compte le projet du bénéficiaire et ses compétences acquises. **3 CDI ont été signés à ce jour.**



Plateforme Emploi Accompagné (DEAcc49)



Le passage en plateforme départementale permet aux 7 job coaches d'**accompagner 130 bénéficiaires** sur le département, dont **60 sont en emploi** à ce jour. Le dispositif a été reconnu comme efficace et pérenne.

Nous avons poursuivi la demande de l'ARS d'**élargir la Plateforme 49 à tous les dispositifs et / ou Service Insertion, ESAT...** afin de mutualiser les moyens de former et d'informer. La signature d'une convention de partenariat est effective à ce jour.



La commission Formation n'a pas pu se réunir. En revanche, un comité de gestion a eu lieu en septembre.

Le pôle Sports, Loisirs et Vacances adaptés propose des activités sportives, culturelles et de loisirs pour les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, psychique.

Les accueils de loisirs enfance et jeunesse et quelques séances sportives sont accessibles à un public mixte, porteur ou non d'un handicap.

579 personnes inscrites à Esca'l

4 secteurs : accueil de loisirs, loisirs jeunes / adultes, club sportif et vacances

18 sports pratiqués

11 professionnels

Faits marquants 2023



Accueil de loisirs de Briollay

Une année 2023, placée sous le signe du mouvement inclusif, a vu les **enfants de l'accueil de loisirs partager des moments de jeu et vivre des temps de loisirs avec ceux de l'ALAE** (Accueil de Loisirs Associé à l'École) de Briollay. Une rencontre sur deux s'est déroulée dans leurs locaux, et l'autre dans les nôtres. 3 rencontres ont eu lieu fin 2023 et 3 autres sont prévues en 2024, pendant les périodes d'accueil de loisirs (mercredis ou vacances). L'objectif de ces rencontres est l'organisation d'un mini-camp inclusif en juillet 2024.

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes aux élus, aux familles et aux référents éducatifs lors de 2 événements conviviaux en 2023, en présence des enfants et des animateurs.



En ce qui concerne nos sportifs, nous avons eu l'opportunité d'**accompagner quelques coureurs à La Grammoirienne**. Cet événement sportif a été rendu accessible à tous. Nous avons participé à la course de 5 km en mode relais, permettant ainsi à chacun de contribuer sur des distances allant de 1 à 5 km.

Notre service continue également d'être **reconnu pour son expertise dans le domaine du handicap**. Le conseil départemental nous a sollicités, en collaboration avec le comité départemental de sport adapté, pour **permettre aux collégiens ligériens de mieux appréhender le handicap mental à travers la pratique sportive et la rencontre**. Deux sessions sont proposées par groupe :

- **Le Sport Adapté Pour Sensibiliser (SAPS BALL)**, d'une durée d'1h30, vise à faire découvrir les particularités et les besoins des personnes en situation de handicap mental, tels que les repères spatiaux, la compréhension des consignes et la communication.
- **La pratique partagée avec un public en situation de handicap mental**, également d'une durée d'1h30, consiste en une pratique sportive et des échanges avec un groupe de personnes en situation de handicap mental, favorisant la coopération avec l'utilisation de matériels nouveaux, tels que des parachutes et des paniers coopératifs.



L'année 2023 a également été marquée par l'**organisation du Championnat de France de Para-Futsal adapté, qui s'est tenu les 19, 20 et 21 janvier 2024**. Notre candidature a été retenue par la Fédération Française de Sport Adapté, avec un soutien important de la Ville d'Angers et de nombreuses heures consacrées à l'organisation sans faille de l'événement, incluant la restauration et la recherche de mécènes.

Enfin, **la vie des Escaliennes et des Escaliens du « Loisirs Adultes » a continué avec 102 soirées, 16 journées de loisirs, 30 week-ends et 222 séjours de dépaysement**. Nous avons pu compter sur la fidélité des bénévoles pour nos activités. Les séjours se sont bien déroulés, tant sur le plan organisationnel que logistique, avec une gestion efficace des remplacements et des recrutements.



La **commission Sports, Loisirs et Vacances adaptés** de parents s'est réunie une fois par trimestre pour **discuter de la prise en charge des Escaliens** (activités, séjours) et **organiser des événements**, notamment le Festi'Esca'l en juillet et le championnat de France de Para-Futsal adapté en janvier 2024. Cette année bien remplie a vu une **forte participation des membres** de la commission et a permis de préparer une année 2024 riche.

G) Pôle d'Appui et de Ressources Handicap (PARH) 49



Le **PARH 49** est un **service dédié aux familles, aux assistants maternels et aux professionnels** de structures d'accueil du jeune enfant, d'accueils de loisirs périscolaires / extrascolaires ou de clubs sportifs. Il intervient auprès des professionnels afin de favoriser et d'**accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap sur l'ensemble du Maine-et-Loire**.

57 familles accompagnées

44 nouvelles structures accompagnées

52 heures de sensibilisation



En 2023, le PARH 49 a supervisé l'**élaboration du livret d'accueil des enfants aux besoins spécifiques**. Ce projet, mené en collaboration avec un groupe de travail composé de professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, a abouti à la présentation du livret le 16 février 2024.

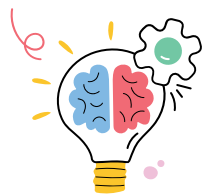
Destiné à tous les enfants âgés de 0 à 18 ans, en particulier ceux en situation de handicap ou en difficultés, **cet outil vise à :**

- Améliorer l'accueil des enfants / jeunes en situation de handicap,
- Répondre aux besoins de l'enfant / du jeune,
- Permettre aux familles d'avoir un outil commun de transmission avec les professionnels des structures de garde et de loisirs,
- Accompagner tous les professionnels qui sont en contact avec l'enfant / le jeune et partager des solutions qui fonctionnent,
- Favoriser l'inclusion.



1.3. LES AUTRES ACTIVITÉS

A) La transformation de l'offre



En cette année 2023, nous avons poursuivi l'évolution de notre offre de service avec le **passage en dispositif des IME et SESSAD** afin de favoriser les parcours des enfants et des adolescents selon leurs besoins et leurs souhaits.

Nous avons **étoffé notre offre de scolarisation** dans les écoles à Segré et à Angers.

L'**augmentation des capacités d'accompagnement du PCPE** est renforcée en faveur de l'accompagnement des situations complexes.

Favoriser l'inclusion scolaire, c'est aussi **sensibiliser et accompagner les dispositifs de droit commun**. Le pôle Sports, Loisirs et Vacances adaptés, à travers la pratique sportive, sensibilise des collégiens au handicap.

Après un moratoire de 10 ans sur la création de places, le département de Maine-et-Loire a lancé un appel à candidatures concernant la transformation et le développement de l'offre d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap. En fin d'année 2023, le pôle HAS a répondu à cet appel à candidature, engageant ainsi une importante évolution de son offre globale.

Sur les 6 projets présentés, **3 ont été retenus** :

- Création de **20 places de SAMSAH** sur les territoires angevin et saumurois par extension du SAMSAH actuel,
- Création de **7 places en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** sur La Longue Chauvière à Cholet, dont 4 dédiées au public porteur de troubles du spectre de l'autisme,
- Transformation des **Foyers d'Hébergement (FH) en « centres habitats »** amenant au global des 3 sites (Angers, Cholet et Doué-en-Anjou) :
 - Ouverture de **13 places d'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)**,
 - Ouverture de **10 places en Foyer de Vie (FV)**,
 - Suppression de **16 places en FH**.

Accompagner les personnes en situation de handicap vers une insertion professionnelle constitue une des actions prioritaires de l'association. Le pôle FAP a obtenu un marché pour les Prestations d'Appuis Spécifiques des troubles du neurodéveloppement et soutient les demandeurs dans l'expression de leurs besoins de compensation.

L'Adapei 49 est très attachée à une **activité économique empreinte de sens, soucieuse du développement personnel et de l'épanouissement des travailleurs d'ESAT et des salariés d'Entreprises Adaptées** dans leurs établissements ou dans les entreprises qui les accueillent. Les services médico-sociaux sont renforcés dans cette perspective.



B) La démarche qualité



Depuis 2002, **la loi oblige** les établissements et services sociaux et médico-sociaux à **l'évaluation continue de la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies**.

En 2022, ce dispositif a fait l'objet d'une **importante réforme** conduite par la Haute Autorité de Santé qui a élaboré une **nouvelle procédure d'évaluation nationale**, un référentiel accompagné d'un manuel d'évaluation et un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.

Désormais, les évaluations sont réalisées selon **un cycle qui inclut des auto-évaluations** non obligatoires mais fortement recommandées dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, et **une évaluation menée tous les cinq ans par un organisme accrédité**.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence conduite par plusieurs associations régionales affiliées à l'Unapei, le **cabinet d'évaluation choisi** en juillet 2023 **est Celaé**, un cabinet installé à Nantes.

Les autorités de tarification et de contrôle (ARS et / ou conseil départemental) ont programmé **l'évaluation des 30 structures** concernées sur le **premier semestre 2024**.

Les visites comprennent des **entretiens avec des personnes accompagnées, des professionnels et la direction** sur des thématiques identiques, **des temps d'observation et de consultation des documents**. Le **CVS est également rencontré**.

Dès fin 2022, l'Adapei 49 a engagé une **démarche d'accompagnement des évaluations** à venir **pour les établissements et services concernés** :

- Présentation de la réforme et du plan d'accompagnement aux différentes instances,
- Formation de l'ensemble des cadres et sensibilisation des professionnels,
- Mise à disposition d'outils de préparation de l'évaluation (newsletters, guides, documents en FALC...).

Chaque visite donnera lieu à un rapport de visite diffusé en interne et **envoyé aux autorités compétentes** (ARS et / ou conseil départemental) en 2024.

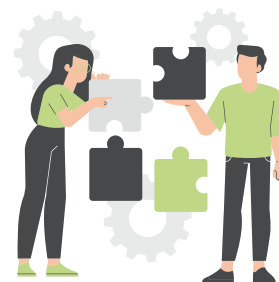
C) L'association reprecise et stabilise son organisation

- Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a mis en lumière le besoin de clarifier notre organisation. En fin d'année nous avons commencé la **mise à jour des statuts et du règlement intérieur de l'association**.
- À la suite du rapport de la CRC, nous avons poursuivi la **révision de certaines de nos procédures**, comme celles sur les ruptures conventionnelles, la gestion des dépenses courantes. Début 2024, nous finaliserons la procédure sur l'utilisation des moyens de paiement ce qui induira la réduction des cartes de crédit et la mise en œuvre du principe de séparation des tâches.
- La **révision du Document Unique des Délégations (DUD)** est programmée pour le second semestre 2024. Le DUD viendra préciser et clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans notre organisation.

D) Les conséquences sur le siège social

Repenser et renforcer les fonctions supports du siège social pour :

- **Se conformer aux attendus** du rapport de la CRC,
- **Permettre aux directions d'établissements d'être en mesure de concentrer encore plus leur disponibilité sur les missions d'accompagnement** des personnes en situation de handicap et de leur famille, et sur le management de proximité,
- **Optimiser nos ressources.**



E) L'actualité médico-sociale 2023

- Lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, l'Élysée a annoncé la **création de 50 000 nouvelles solutions d'accompagnement pour les adultes et les enfants handicapés d'ici 2030**, dans le cadre de la transformation de l'offre, ainsi que le lancement d'une mission sur l'enfance et le handicap.
- Le 7 juin, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités ont présenté en Conseil des ministres le **projet de loi pour le Plein emploi**. Celui-ci porte notamment l'alignement des droits des travailleurs d'ESAT sur ceux des salariés.
- En novembre 2023, la **stratégie nationale 2023 - 2027 pour les troubles du neurodéveloppement** dévoilée s'inscrit dans la continuité de la précédente feuille de route avec un accent sur le dépistage précoce, la scolarisation et la recherche.



F) Les projections 2024

- L'**actualisation du projet associatif** sera l'occasion d'élaborer collectivement notre stratégie de développement et d'évolution de notre offre de services pour chacun des pôles de l'association,
- Nous allons engager la **structuration de démarches en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**,
- L'autodétermination des personnes accompagnées passe par leur capacité à exprimer leurs besoins et attentes. Le **développement de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)** sera un de nos objectifs en 2024.

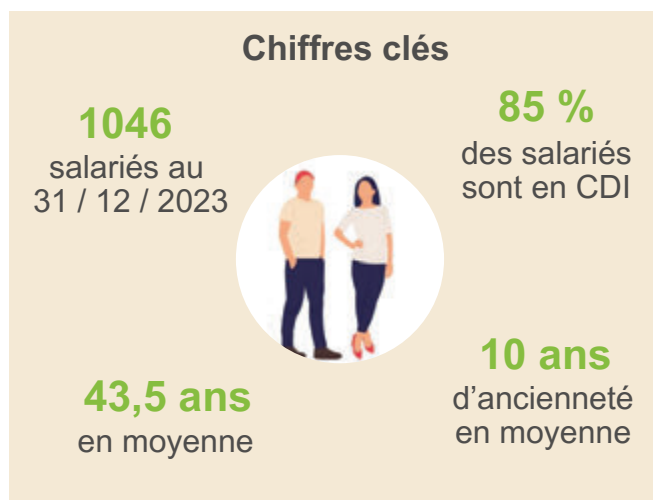


G) La gestion des ressources humaines

Politique Ressources Humaines (RH)

L'Adapei 49 revendique une politique Ressources Humaines éthique respectueuse de l'engagement de ses salariés et de ses valeurs associatives :

- **Accompagner tous les salariés dans leur parcours** professionnel en prenant en compte leur singularité,
- **Favoriser les espaces d'échanges** contradictoires au bénéfice de la mission d'intérêt général,
- **Développer une organisation agile** alimentée par un management permettant à chacun de trouver sa place au service du projet.



L'Adapei 49 considère la fonction ressources humaines comme **une fonction partagée avec les directions au service de la mission de l'accompagnement.**

Elle s'attache à transmettre une information de qualité à l'ensemble de ses salariés.

Problématiques de recrutement

Le secteur sanitaire et médico-social subit de **fortes tensions en matière de recrutement** et une perte de vocation.

Cette pénurie de professionnels dans les métiers du « prendre soin » est un enjeu central pour le secteur : un accompagnement de qualité pour les personnes en situation de handicap ne peut se réaliser sans professionnels formés et en nombre suffisant. **Le défi est donc la question de l'attractivité des métiers.**

Il en résulte une mobilisation de l'ensemble des acteurs, tant au niveau national qu'au niveau des territoires. De **nombreuses expérimentations sont en œuvre** afin de trouver des éléments de réponse.

Cependant la question salariale reste cruciale dans le secteur, d'autant plus dans un contexte d'inflation important. La négociation, en cours d'une convention collective unique, gèle actuellement toute possibilité d'évolution salariale.

Qualité de Vie au Travail (QVT)



L'Adapei 49 poursuit la **mise en œuvre de son plan d'action QVT** dans le cadre d'un groupe de travail paritaire. Une communication spécifique **Actu QVT** est mise en œuvre pour informer par mail l'ensemble des salariés **sur les actions engagées** : webinaires, fiches pratiques et guides sur les sujets identifiés dans le diagnostic :

- Situations de difficultés familiales, sociales et financières,
- Aidants,
- Prévention du stress au travail.

Sur ce dernier sujet, des crédits complémentaires ont été sollicités auprès des financeurs, sans succès à ce jour. Nous adresserons une nouvelle demande dans le courant de l'année 2024.

Climat social

La direction et les partenaires sociaux échangent régulièrement sur les enjeux de l'Adapei 49.

En 2023, ont eu lieu :

- **12 réunions de Comité Social et Économique (CSE) + 1 CSE extraordinaire**
- **8 réunions de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)**

L'ensemble de ces temps d'échanges a permis la conclusion de **8 accords d'entreprise et de 1 décision unilatérale**.



01 / 2023 : Accord d'entreprise sur les chèques déjeuners en Entreprises Adaptées (EA)
Accord d'entreprise sur une augmentation de salaire des encadrants en EA

02 / 2023 : DUE prime cadre (hors Ségur)

06 / 2023 : Accord d'entreprise sur l'intéressement en EA

07 / 2023 : Accord d'entreprise sur les garanties prévoyance cadre CCN 66
Accord d'entreprise sur les garanties prévoyance non cadre CCN 66
Accord d'entreprise sur la communication syndicale numérique
Avenant à l'accord sur le droit à la déconnexion
Accord d'entreprise sur l'indemnité filière non cadre (administration et services généraux)

11 / 2023 : Avenant à l'accord d'entreprise sur les heures exceptionnelles majorées CCN 66

L'Adapei 49 est très consciente et soucieuse des problématiques de revenus des salariés dans une période particulièrement inflationniste. Plusieurs accords d'entreprises ou décisions unilatérales de l'employeur ont eu pour objet de répondre partiellement à ces enjeux. Pour autant, le contexte actuel nécessite de rester proactif sur l'accompagnement du pouvoir d'achat des salariés.

Nous espérons cette année encore l'extension du Ségur à tous les salariés.

Recrutements et mobilités des cadres

En 2023 / 2024, les cadres ci-après ont été recrutés :

Recrutements :

- Xavier RICHARD, Directeur Général
- Barbara GENDRY et Pascale ROUGER, Cheffes de service, IME Clairval
- Matthieu GIRARD, Responsable patrimoine, siège social
- Catherine MEUNIER, Directrice adjointe, DISC
- Emmanuelle DA SILVA, Cheffe de service DISC
- Carine MERLIÈRE, Cheffe de service, Foyer La Longue Chauvière
- Youness TAJABRITE, Responsable comptable, siège social



Mobilités / promotions :

- Nathalie BOUCHART, Responsable paie, siège social
- Barbara LEROUX, Cheffe de service, DISC

Formation professionnelle

Dans le cadre de la transition inclusive, les politiques publiques incitent à faire **émerger de nouvelles pratiques en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur famille** (pouvoir d'agir des personnes, autodétermination, aide aux aidants, solutions de répit, inclusion renforcée, prévention et promotion de la santé...).

D'autre part, l'Adapei 49 met en œuvre les **différentes actions permettant la réalisation des objectifs** prévus par notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025.

Nos organisations et nos pratiques doivent **continuer à évoluer** afin de s'adapter à ces nouveaux contextes tout **en permettant aux professionnels de bénéficier des connaissances et des compétences permettant ces adaptations.**



En 2023, environ **400 salariés de l'Adapei 49 ont pu se former** (pour un total de **2 100 jours de formation**) sur des thématiques telles que :

- Les diversifications des modes d'accueil et d'accompagnement inclusifs dans tous nos secteurs d'activité (cf. objectif CPOM),
- Le développement d'actions concourant à l'amélioration de la qualité de vie au travail (cf. audit absentéisme et QVT),
- La valorisation des accompagnements mis en œuvre par la formalisation des besoins et la qualification des prestations (cf. SERAFIN-PH),
- Le renforcement des pratiques en termes de repérage des troubles du neurodéveloppement chez les enfants et les personnes adultes (cf. objectif CPOM),
- La gestion des situations-problèmes et parcours complexes en développant des pratiques collectives innovantes (avec les partenaires, la famille, les personnes ressources...).



2. RAPPORT FINANCIER ET DE GESTION 2023

2.1. ÉTATS DE SYNTHÈSE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les évolutions de l'année 2023

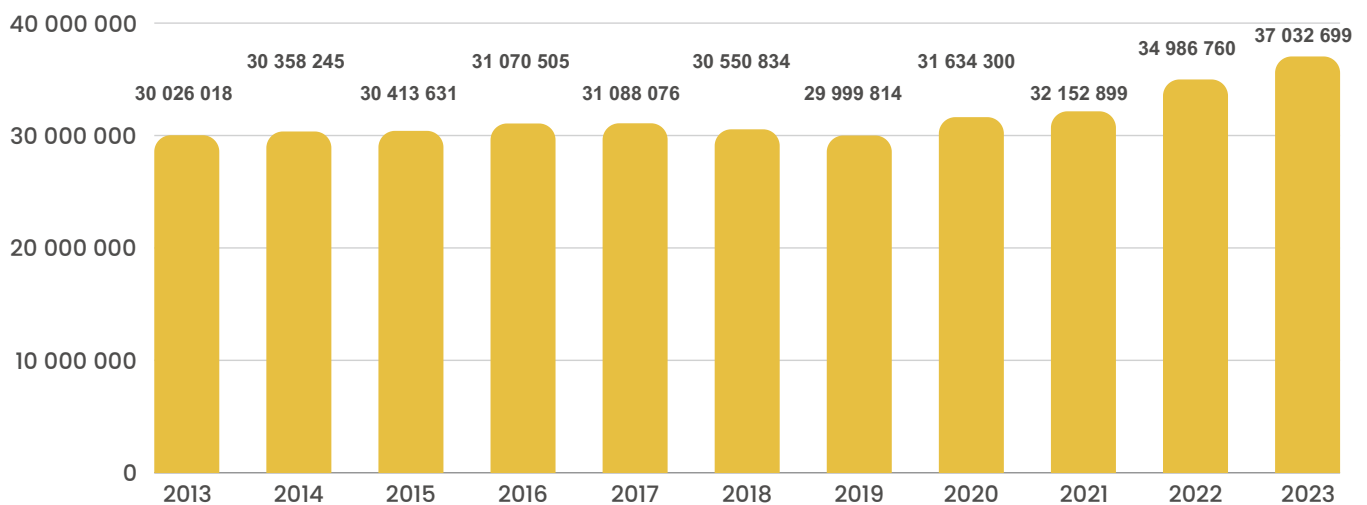
Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite (ARS Pays de la Loire, conseil départemental du Maine-et-Loire et l'Adapei 49) a été signé le 12 juillet 2021. Ce CPOM couvre l'ensemble des 28 établissements et services suivants : 6 IME, 5 SESSAD, 6 ESAT, 3 FH, 2 FV, 1 FAM, 1 SAMSAH, 3 SAVS et 1 SAJE (ouvert au 1er juin 2021). Il intègre également les activités d'Esca'l (hors centre de loisirs). Le CPOM mentionne l'autorisation de frais de siège.

Le **taux directeur appliqué en 2023** pour le CPOM Assurance Maladie (IME, SESSAD, FAM partie Soins, SAMSAH partie Soins et ESAT) **s'élève à 2,53 %**.

Les **crédits complémentaires de l'ARS** liés au financement des revalorisations salariales ont représentés **92 % des besoins** et génèrent une insuffisance de 151 000 €.

En ce qui concerne les établissements financés par le département de Maine-et-Loire, **les budgets 2023 ont été reconduits avec une hausse de 3,25 %** pour l'ensemble des établissements et services concernés (FV, FAM partie Hébergement, FH, SAVS et SAMSAH). Dans un contexte inflationniste, nous avons subi une hausse de charges de 222 000 €.

Évolution des produits de la tarification en euros



Les produits de la tarification incluent les dotations globales (IME, SESSAD, ESAT, FV, FAM, SAMSAH, FH, SAVS), les facturations de prix de journée aux départements hors Maine-et-Loire (usagers ne relevant pas du Maine-et-Loire), ainsi que les participations des personnes en situation de handicap.

Ces **produits ont augmenté de 2 045 939 €** entre 2022 et 2023 comprenant le taux directeur (+ 883 000 €), des mesures nouvelles Segur-Lafordade et l'inflation (+ 773 000 €).

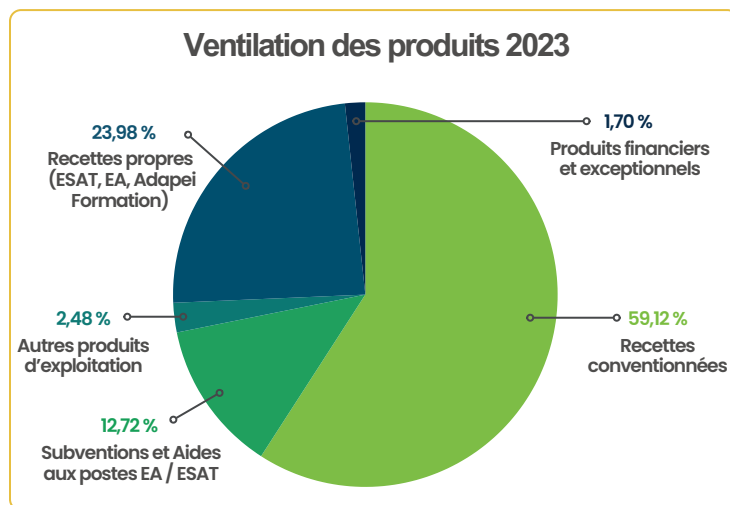
Le financement en année pleine des ouvertures 2022 (EAAF) **impacte la dotation de + 167 000 €**. Le développement de nouveaux dispositifs (EMAS) conduit à des **crédits complémentaires pour 17 000 €**.

Ces produits comprennent également des **Crédits Non Reconductibles (CNR) pour 401 000 €** et une **reprise de la dotation de la Communauté 360 pour - 100 000 €**.

Le compte de résultat

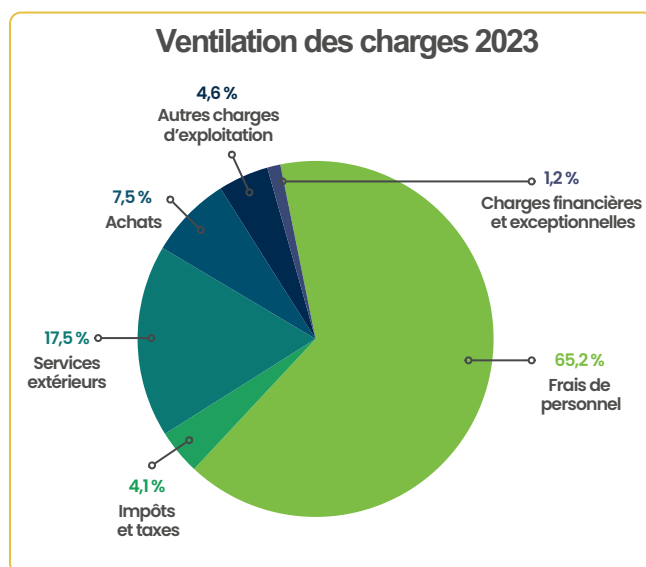
L'ensemble des produits s'élève à **62 634 942 €** pour l'année 2023, soit une hausse de **3 196 788 €** par rapport à 2022 (+ 5,38 %). Cette hausse se ventile de la façon suivante :

- **+ 2 045 939 €** au titre des produits conventionnés de la tarification (cf page précédente)
- **+ 627 354 €** au titre du chiffre d'affaires des secteurs en gestion propre, après retraitement du chiffre d'affaires interne, en lien avec une forte hausse de l'activité d'Adapei Formation (+ 50 % soit + 668 000 €), des activités stables à Esca'l (1 % soit + 8 000 €) et en EA (+ 0,5 % soit + 56 000 €) et un recul en ESAT (- 3,2 % soit - 80 000 €),
- **+ 483 278 €** au titre des subventions et aides aux postes des EA et ESAT (revalorisation en lien avec celle du SMIC + 475 705 €),
- **- 312 029 €** au titre des reprises de fonds dédiés (en lien avec l'arrivée au terme de l'utilisation de fonds dédiés),
- **+ 352 246 €** au titre des produits financiers et exceptionnels dont un dégrèvement en matière de TVA des années 2020 et 2021 (502 000 €).



L'ensemble des charges s'élève à **61 551 605 €** au titre de 2023, en hausse de **2 370 666 €** par rapport à 2022 (+ 4,00 %). Cette variation se ventile de la façon suivante :

- Des consommations de matières premières en baisse de **- 312 084 €** (après une augmentation de + 249 349 € en 2022 liée à l'inflation bois-câblage notamment)
- Des achats non stockés en hausse de 2 % soit **+ 103 980 €** impactés par l'inflation notamment sur l'énergie (+ 8 % soit + 83 000 €).
- Des services extérieurs en forte hausse de **+ 868 367 €** dont les transports (+ 6 % soit + 109 000 €), l'alimentation (+ 16,1 % soit + 220 000 €), la sous-traitance (+ 390 000 € dont Adapei Formation + 425 000 €), les honoraires (+ 325 000 € dont 120 000 € d'optimisation fiscale en matière de TVA, + 190 000 € Communauté 360, EAAF 45 000 €) et en sens inverse baisse de 80 000 € du recours à l'intérim.
- Une hausse des dépenses de personnel (charges sociales et fiscales incluses) de 4,59 % soit **+ 1 861 289 €** s'expliquant notamment par la revalorisation des salaires pratiquée dans les ESSMS (indemnité socio-éducatif en année pleine en 2023) ; les EA ont vu leur masse salariale progressée de 6,89 % (+ 551 000 €) en lien avec la hausse du SMIC en 2023 ; hausse conventionnelle Adapei Formation (+ 66 000 €).
- Les engagements sur fonds dédiés sont en diminution de **- 282 109 €**.
- Les autres charges d'exploitation sont en hausse de **+ 307 020 €** (dont 221 000 € de dotation aux amortissements).
- Une baisse des charges financières et exceptionnelles de **- 175 798 €**.



Le **résultat comptable de l'année 2023**, avant écritures de consolidation, réside en un **excédent de 1 083 337 €** et se décompose de la façon suivante :

- Une **excédent comptable de + 222 970 € au titre des établissements sous gestion contrôlée** se ventilant de la façon suivante :
 - **+ 268 912 €** au titre des établissements du CPOM ARS (dont 138 724 € au titre des recettes Amendement Creton reprises par le financeur),
 - **- 106 452 €** au titre des établissements financés par le département de Maine-et-Loire,
 - **- 61 389 €** concernant Esca'l,
 - **+ 121 900 €** des ESAT BAPC.
- Un **excédent de 1 118 753 € au titre des établissements en gestion propre et des instances associatives**, dont principalement les excédents en EA + 805 251 €, le siège social + 358 590 € et Adapei Formation - 71 986 €.

Après retraitements de consolidation impactant à la baisse le résultat pour - 258 385 € (ajustement des provisions de congés payés, des valeurs mobilières de placement, des indemnités de départ à la retraite), le **résultat consolidé de l'association** réside en un **excédent de 1 083 338 €** au titre de 2023.

Le bilan

Au 31 décembre 2023, le **total du bilan s'élève à 37 080 285 €** contre 50 368 450 € au 31 décembre 2022. Après fusion des comptes bancaires, le total du bilan 2022 s'élevait à 36 600 267 €.

Les **investissements réalisés ou mis en service** durant l'année 2023 **représentent 1 272 848 €** et résident essentiellement en :

- Des logiciels pour 16 286 €,
- Du renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules pour 900 859 €,
- Des travaux de construction et d'agencements divers de bâtiments à hauteur de 339 814 €,
- Des biens financés par taxe d'apprentissage pour 15 889 €.

La ventilation synthétique du bilan ci-contre (montants arrondis) permet de mettre en évidence la **trésorerie nette**, qui est en **augmentation de 1 200 000 €**.

Les **créances envers les clients du secteur ateliers s'élèvent à 2 627 712 €** au 31 décembre 2023, avec un délai moyen de règlement d'environ 60 jours.

Les **créances envers les organismes financeurs s'élèvent à 1 759 148 €**, dont 222 088 € concernent les conseils départementaux, 252 490 € envers les clients d'Adapei Formation et 993 628 € au titre des aides aux postes 2023 non encore perçues au 31 décembre 2023.

Les **dettes financières sont en baisse de 484 000 €** par rapport au 31 décembre 2022 (aucun nouvel emprunt débloqué / remboursements des emprunts contractés antérieurement pour 484 000 €).

Valeur nette des immobilisations	Fonds associatifs	3 578 000 €
	Réserve d'investissement	4 629 000 €
	Réserve de compensation	3 150 000 €
	Réserve de trésorerie	712 000 €
	Report à nouveau	2 088 000 €
	Subventions d'investissement	1 998 000 €
Actif circulant	Résultat de l'exercice	1 083 000 €
	Provisions / Fonds dédiés	5 979 000 €
	Dettes financières	4 742 000 €
Trésorerie nette	Autres dettes	9 121 000 €
16 342 000 €		9 464 000 €
11 275 000 €		

La Recherche et le Développement (R&D)

Il n'existe pas sur le plan économique d'activités ou d'investissements en Recherche et Développement.

L'association dispose cependant de différentes commissions chargées, entre autres, de faire émerger de nouvelles réponses aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'association **répond aux appels à projet des pouvoirs publics** qui entrent dans son domaine de compétences, ainsi qu'aux **appels d'offres publics** pour les EA, ESAT et Adapei Formation.

D'autre part, conformément à son objet (statuts), elle peut proposer aux financeurs, dans le cadre des procédures légales et contractuelles **des projets de création, d'extension ou de réorganisation d'établissements ou services** susceptibles d'améliorer la qualité des services rendus aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap sous réserve des nouvelles modalités d'appel à projet inscrites dans la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST) ».

L'année 2023 a été marquée par le **déploiement** en année pleine **de l'Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux (EAAF)** créée au 1^{er} novembre 2022.

Les modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels



L'Adapei 49 dispose de **conventions de fusion de comptes bancaires auprès de 3 partenaires bancaires**. À ce titre, les soldes débiteurs et créditeurs des comptes de chaque banque ont été fusionnés ce qui impacte la présentation de la trésorerie au bilan. Le solde fusionné est créditeur au sein de chaque banque au 31 / 12 / 2023.

Les évolutions prévisibles sur 2024

Après la reprise de **l'ESAT du Louroux-Béconnais - L'Argerie** (juillet 2021), le **projet de réhabilitation et d'extension du site sont toujours à l'étude**. Ce projet, porté par la SCI Le Pigeonnier, avait reçu le soutien de l'ARS dans le cadre du PAI (Plan d'Aide à l'Investissement) à hauteur de 578 000 €. Les besoins se précisent et les études de coût s'actualisent.

Un **travail architectural** se poursuit pour le **site principal de l'EA d'Avrillé**.

Dans le cadre du projet inclusif sur le territoire choletais, **une réhabilitation va concerner l'IME La Rivière**. Les études de faisabilité se poursuivent ainsi qu'un programme d'investissement et de financement.

Un **second habitat inclusif** a fait l'objet d'une **ouverture à Saumur** début mars 2024.



Suite à l'appel à candidature du conseil départemental de Maine-et-Loire et de l'ARS des Pays de la Loire ayant pour objet la transformation et le développement de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, **nos propositions suivantes ont été retenues** :

- Création de 20 places de SAMSAH,
- Création de 7 places en FAM sur le site de la Longue Chauvière,
- Transformation des foyers d'hébergement en centres habitats.

L'affectation des résultats de gestion propre

Nous vous proposons les **affectations de résultat 2023** suivantes concernant les établissements dont la gestion n'est pas contrôlée.

110 000	Report à nouveau solde créditeur gestion propre	DÉBIT	CRÉDIT
	Entreprise Adaptée Avrillé		476 465, 13 €
	Entreprise Adaptée La Pommeraye		7 072, 43 €
	Siège social		358 589, 62 €
	DeAcc 49		28, 79 €
	PARH 49		14 490, 13 €
	Habitat Inclusif		7 097, 93 €
	Comités locaux		4 757, 72 €
	TOTAL		868 501, 75 €

119 000	Report à nouveau solde débiteur gestion propre	DÉBIT	CRÉDIT
	Entreprise Adaptée Cholet		239 847, 80 €
	Entreprise Adaptée Verrières-en-Anjou		81 865, 66 €
	Adapei Formation	71 985, 88 €	
	Association - Adapei 49		523, 22 €
	TOTAL	71 985, 88 €	322 236, 68 €
	RÉSULTAT DE LA GESTION PROPRE	0 €	+ 1 118 752, 55 €

Nous vous proposons par ailleurs d'affecter l'impact des retraitements de consolidation comptabilisés en 2023, soit **une charge de - 258 385, 39 €**, au report à nouveau débiteur des comptes consolidés de l'association, dont **le solde s'élèvera à 2 325 169,11 € après affectation**.

Le bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	BRUTS	AMORTISSEMENT au 31 / 12 / 2023	NET	NET au 31 / 12 / 2022
Immobilisations incorporelles	630 207 €	599 504 €	30 703 €	29 458 €
Immobilisations corporelles	45 130 857 €	30 014 728 €	15 116 128 €	15 940 846 €
Immobilisations financières	1 199 446 €	4 500 €	1 194 946 €	1 087 120 €
Actifs immobilisés	46 960 510 €	30 618 732 €	16 341 777 €	17 057 424 €
Stocks et en cours	836 246 €		836 246 €	944 693 €
Clients et comptes rattachés	5 373 342 €	168 366 €	5 204 975 €	5 741 826 €
Autres créances	4 917 049 €		4 917 049 €	4 215 810 €
Valeurs Mobilières de Placement	3 197 615 €	206 279 €	2 991 336 €	3 247 533 €
Disponibilités	6 472 649 €		6 472 649 €	18 784 544 €
Charges constatées d'avance	316 252 €		316 252 €	376 620 €
Actifs circulants et assimilés	21 113 153 €	374 645 €	20 738 508 €	33 311 026 €
TOTAL DE L'ACTIF	68 073 663 €	30 993 377 €	37 080 285 €	50 368 450 €

PASSIF	BRUTS	AMORTISSEMENTS	NET au 31 / 12 / 2023	NET au 31 / 12 / 2022
Fonds associatifs			3 578 097 €	3 578 097 €
Réserves			8 490 284 €	8 488 905 €
Report à nouveau			2 087 950 €	1 748 572 €
Résultat de l'exercice			1 083 338 €	257 215 €
Subventions d'investissements			1 998 207 €	2 143 903 €
Provisions réglementées			256 781 €	276 981 €
Fonds propres			17 494 657 €	16 493 673 €
Provisions pour risques et charges			3 180 193 €	2 889 285 €
Fonds dédiés			2 541 998 €	2 861 510 €
Emprunts et dettes financières diverses			4 742 456 €	18 994 473 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 121 163 €	2 282 681 €
Dettes fiscales et sociales			6 862 436 €	6 625 125 €
Autres dettes			134 812 €	214 618 €
Produits constatés d'avance			2 570 €	7 085 €
Dettes et assimilés			16 405 435 €	30 985 492 €
TOTAL DU PASSIF			37 080 285 €	50 368 450 €

Le compte de résultat au 31 décembre 2023

PRODUITS	AU 31 / 12 / 2023	AU 31 / 12 / 2022
Production vendue	17 034 105 €	14 610 577 €
Produits de la tarification médico-sociale	35 053 466 €	34 630 565 €
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	8 515 248 €	8 089 431 €
Reprise sur amortissements et transferts de charges	273 567 €	265 616 €
Autres produits	- 11 283 €	38 655 €
Reprises fonds dédiés	660 383 €	972 413 €
Produits d'exploitation	61 525 486 €	58 607 257 €
Produits financiers	192 600 €	82 950 €
Produits exceptionnels	916 856 €	517 958 €
TOTAL DES PRODUITS	62 634 942 €	59 438 154 €

CHARGES	AU 31 / 12 / 2023	AU 31 / 12 / 2022
Achats de matières et fournitures	2 068 422 €	2 379 130 €
Autres achats et charges externes	13 312 922 €	12 341 950 €
Impôts, taxes et versements assimilés	2 498 003 €	2 308 099 €
Charges de personnel	40 133 821 €	38 452 735 €
Dotations aux amortissements	2 074 912 €	2 034 782 €
Dotations aux provisions	573 863 €	392 070 €
Autres charges	158 131 €	82 734 €
Dotations fonds dédiés	355 009 €	622 982 €
Charges d'exploitation	61 175 083 €	58 614 482 €
Charges financières	205 535 €	436 415 €
Charges exceptionnelles	170 988 €	130 042 €
TOTAL DES CHARGES	61 551 606 €	59 180 939 €

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2023 : + 1 083 338 €



3. RAPPORT D'ORIENTATIONS 2024

3.1. PRÉAMBULE

Dans le prolongement des rapports d'orientations des années précédentes, **le rapport d'orientations pour 2024 s'appuie sur les grands axes du projet associatif 2019 - 2023**. Compte tenu de l'actualité chargée de notre association (mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), changement de direction générale...), le conseil d'administration du 23 janvier 2024 a opté pour le **prolongement d'une année du projet associatif en cours** et ainsi se donner le temps indispensable à l'élaboration du prochain.

Dès l'automne 2024, après un bilan du projet qui se termine, **accompagnés par le CREAI, nous nous engagerons dans l'écriture du projet associatif 2025 - 2029**.

Notre volonté est de donner une **dimension collaborative** à l'élaboration de ce nouveau projet associatif en impliquant les administrateurs, les professionnels, les personnes en situation de handicap et les familles adhérentes.

Le nouveau projet associatif fixera les grandes orientations qui s'imposeront à l'association pour les 5 années à venir.

Dans l'attente de ce document, **l'association investira en 2024** plus particulièrement **4 orientations inscrites dans le projet associatif en cours** : les orientations 7, 5, 11 et 3.

3.2. LES ORIENTATIONS

Orientation 7 : Organiser une offre diversifiée, adaptée, souple pour répondre aux besoins personnalisés sur les territoires

Notre association, déjà engagée dans la transformation des réponses apportées sur le département, va **poursuivre la diversification de son offre de services**.

Le **virage inclusif**, au cœur des évolutions actuelles, conduit à **personnaliser les accompagnements dans une logique de parcours** qui se conçoivent dans la complémentarité entre le milieu ordinaire et nos établissements et services. Dans ce but, ils développent des partenariats qui mobilisent les différentes ressources territoriales et s'inscrivent dans la complémentarité et la coopération.

De nouveaux fonctionnements sont mis en œuvre dans nos différents pôles d'accompagnement qui sont amenés à **proposer une offre de prestations plus diversifiées et adaptables aux besoins des personnes accompagnées**, sur l'ensemble du territoire :

- Poursuite de la transformation des IME et des SESSAD en dispositif d'accompagnement,
- Mise en œuvre des projets proposés par le pôle HAS et retenus dans l'Appel À Candidature (AAC), conjoint du conseil départemental et de l'ARS,
- Déploiement du plan de transformation des ESAT, promu par les pouvoirs publics dans l'objectif d'harmoniser les conditions d'emploi des travailleurs avec le milieu ordinaire et de développer l'inclusion. Il s'agit aussi d'appréhender les conséquences sur les besoins en compétences des personnes en situation de handicap et l'organisation des ateliers avec la nécessaire gestion d'une file active.
- Mise en œuvre des propositions de répit, de services à domicile, d'aide aux aidants.

Orientation 5 : Renforcer le pouvoir d’agir des personnes en situation de handicap pour qu’elles soient force de proposition et actrices de leur parcours de vie

L'évolution de notre offre de service est consécutive d'une vision partagée de sa finalité, à savoir **favoriser au maximum les perspectives d'autonomie et d'autodétermination des personnes**, entendues comme la possibilité d'exercer du pouvoir et du contrôle sur tout ce qui les concerne.

Nous envisageons de :

- **Renforcer**, dans le cadre du plan de transformation des ESAT, **la représentation des travailleurs handicapés dans les instances** les concernant pour une similitude avec les droits des salariés et les former pour cela,
- **Informers les personnes en situation de handicap et les accompagner dans l'exercice de leurs droits civiques**, les élections par exemple,
- **Redynamiser le groupe EPPI** (Échange, Participation, Partage, Idées) afin de permettre aux personnes handicapées accueillies dans les établissements médico-sociaux de **participer à la vie associative par la mise en place de temps d'échanges ouverts à l'expression de leurs questions et de leurs visions ou opinions** dans le domaine de la vie sociale, professionnelle, citoyenne et à l'exercice de leurs droits. Par ailleurs, il convient de rechercher le partenariat du groupe EPPI avec l'association nationale « Nous Aussi »,
- **Renforcer leur capacité à communiquer, à s'exprimer** en développant les outils de Communication Alternative et Améliorée (CAA), en formant nos professionnels et les familles, et en les mettant en œuvre dans nos établissements et services,
- **Renforcer la pair-aidance dans nos établissements**. Il convient de bien identifier ces pratiques, de les favoriser et de les généraliser,
- **Développer l'accès aux sports et aux loisirs**.



Orientation 11 : Conduire une démarche volontariste de Responsabilité Sociétale des Établissements (RSE)



Notre association est pleinement consciente de **son rôle face aux enjeux sociaux, climatiques et environnementaux actuels**. De nombreuses actions sont déjà à l'œuvre dans nos établissements et services, sans être inscrites dans une stratégie associative. Afin de poursuivre notre engagement, nous nous mobiliserons pour **élaborer un cadre de référence au niveau de l'association, recenser nos bonnes pratiques** et en cibler de nouvelles.

- **Élaboration d'une stratégie** en matière de **RSE** avec une déclinaison d'objectifs,
- **Amélioration des conditions de vie des personnes accompagnées et des conditions de travail des professionnels** : projets patrimoniaux (les travaux à l'ESAT du Louroux-Béconnais - L'Argerie, à l'Entreprise Adaptée de Cholet, le projet du DISC...),
- **Amélioration de la qualité de vie des professionnels** : déploiement d'une stratégie RH,
- **Poursuite des actions en faveur de la protection de l'environnement** :
 - Programmation patrimoniale,
 - Maitrise des coûts énergétiques,
 - Gestion des déchets.

Orientation 3 : Renforcer nos capacités et nos actions militantes



L'association continue à **dénoncer le manque de places d'accompagnement aux côtés de l'Unapei**. Elle **réclame la création d'offres suffisantes et diversifiées** qui prennent en compte les besoins des personnes en situation de handicap et leurs attentes.



L'association développe une **politique d'adhésion, d'engagement et de fidélisation de nouveaux parents, sympathisants bénévoles**. Il est important de **renforcer la représentation des familles dans chaque instance de l'Adapei 49** (groupes de réflexion, commissions, conseil d'administration) :

- Accueillir de nouveaux bénévoles, les accompagner et les fidéliser,
- Développer un militantisme actif pour enrichir et renouveler les instances,
- Intensifier notre communication sur nos actions, nos réflexions, nos besoins, nos relations avec nos financeurs, nos partenaires et sur la vie associative de l'Adapei 49.

Lexique

AAC : Appel À Candidature
AG : Assemblée Générale
ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École
ANCV : Agence Nationale des Chèques Vacances
Apic's : Agir pour l'insertion citoyenne et solidaire
APV : Aide aux Projets Vacances
ARS : Agence Régionale de la Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CAA : Communication Alternative et Améliorée
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAH : Comité national Coordination Action Handicap
CCN 66 : Convention Collective Nationale 66
CD : Conseil Départemental
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CNR : Crédits Non Reconductibles
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRC : Chambre Régionale des Comptes
CREAI : Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
CSE : Comité Social et Économique
CVS : Conseil de la Vie Sociale
DASE : Dispositif d'Accompagnement Scolaire des Enfants
DeAcc 49 : Dispositif d'emploi Accompagné en Maine-et-Loire
DISC : Dispositif IME SESSAD du Choletais
DREETS : Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUD : Document Unique des Délégations
DUE : Déclaration Unique d'Embauche
EA : Entreprise Adaptée
EAAF : Équipe d'Appui aux Assistants Familiaux
EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
EPPI : Échanges, Participation, Partage, Idées
ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESSMS : Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FALC : Facile À Lire et à Comprendre
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FAP : Formation et Accompagnement Professionnel
FH : Foyer d'Hébergement
FV : Foyer de Vie
HAS : Habitat, Accompagnement et Soins
HPST : Hôpital, Patients, Santé et Territoire

IME : Institut Médico-Éducatif
ISAS : Inclusion Scolaire, Accompagnement et Soins
MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
NAO : Négociation Annuelle Obligatoire
PAI : Plan d'Aide à l'Investissement
PARH 49 : Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49
PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
QVT : Qualité de Vie au Travail
RH : Ressources Humaines
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAJE : Service d'Accompagnement de Jour Externalisé
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
SAPS : Sport Adapté Pour Sensibiliser
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SERAFIN-PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SIPFP : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle
SISM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UEEA : Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme
UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme
ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UPHV : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes
VAIS : Vie Affective, Intime et Sexuelle





Adapei 49

Adapei 49 - Siège social

126 rue St Léonard - BP 71857
49018 Angers cedex 01

☎ 02 41 68 98 50

✉ contact@adapei49.asso.fr

Retrouvez l'ensemble de nos actualités sur
nos réseaux sociaux et notre site Internet

